

DEC120646IN2P3

Décision portant nomination de Monsieur Cristinel DIACONU en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Cristinel DIACONU, directeur de recherche de deuxième classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2012. Sa mission a pour objet le domaine informatique.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Cristinel DIACONU demeure affecté au centre de physique des particules de Marseille (UMR 7346).

Article 2

Du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2012, Monsieur Cristinel DIACONU percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS